

## Séance du 17 décembre 2018

Date de convocation : 11 décembre 2018

Date d'affichage : 11 décembre 2018

Le conseil municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi, le dix-sept décembre deux mil dix-huit à dix-huit heures trente minutes, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur DESCHEEMACKER Serge, Maire.

**Etaient présents :** Serge DESCHEEMACKER, Gérard MIGLIORI, Nathalie BOUDOUL, Daniel FARGET

**Excusée :** Sylvie SIBAUD

**Absents :** Etienne RODIER, René BARD

**Procuration :**

**A été élu secrétaire :** Gérard MIGLIORI

### **OBJET : 38/2018 Décision modificative n° 2 – Budget Communal**

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal qu'il manque des crédits au chapitre 012 'charges de personnel et frais assimilés' afin de régler les cotisations.

Il est donc nécessaire de procéder au virement de crédits suivant :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D-6450 : Charges de sécurité sociale et de prévoyance	0.00 €	555.47 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>0.00 €</b>	<b>555.47 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-6533 : Cotisations de retraite	555.47 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante</b>	<b>555.47 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>555.47 €</b>	<b>555.47 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>0.00 €</b>		<b>0.00 €</b>

**Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil municipal :**

- Décide de valider la décision modificative n°2 du Budget communal telle qu'énoncée ci-dessus.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents liés à cette affaire.
- 

**Les résultats ont été les suivants :**

Votants : 4      Pour : 4      Contre : 0      Abstention : 0

